

Rapport du Jury EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES Classe exceptionnelle - Session 2023

Références:

Arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Éléments statistiques :

L'arrêté du 22 décembre 2022 fixe au titre de l'année 2023 à 14 le nombre des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Nombre d'inscrits : 47

Nombre de présents : 36 RAEP dont 1 non anonymisé

Nombre d'admissibles : 22

Nombre d'admis : 14

	Inscrits		Présents		admissibles		admis	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Classe exceptionnelle	5	42	5	31	3	19	3	11

Origine des candidats	Admissibles	Admis
EPL	10	6
Services académiques	6	3
Universités	6	5

Les épreuves de l'examen professionnel de la Classe exceptionnelle

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte les rubriques mentionnées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi qu'un guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

A l'admission, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

1) L'épreuve écrite consiste en la présentation d'un dossier RAEP : coefficient 3

Les membres du jury doivent être en capacité à la lecture du dossier RAEP d'appréhender facilement l'environnement et les missions assurés par le candidat. Par exemple, j'exerce au sein d'un LGT de X élèves et X personnels.

La qualité rédactionnelle doit être soignée ; la structuration de l'exposé claire.

La relecture de l'écriture du dossier RAEP éviterait des fautes de frappe, voire d'orthographe.

Les membres du jury constatent que la présentation du dossier RAEP ne relève pas d'un exercice bien maîtrisé par les candidats. Il est conseillé aux personnes qui ne sont pas très à l'aise avec cet exercice de suivre la formation prévue à cet effet.

Certains dossiers RAEP restent trop descriptifs et ne dégagent pas de compétences transversales, indispensables pour occuper des postes à plus haute responsabilité.

Les membres du jury ont fait le constat que les candidats présentent des parcours riches, y compris à l'interministériel qui sont de nature à être valorisés.

Les meilleurs dossiers savent relier les compétences acquises au cours de leur parcours professionnel au service de politiques publiques bien identifiées.

Les membres du jury suggèrent fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne ; pour autant ce document doit être sincère.

En effet, le jury n'est pas dupe et sait reconnaître les documents qui ne sauraient être de la seule responsabilité du candidat.

II) L'épreuve orale : coefficient 5

Les commissions appelées à auditionner les candidats sont composées de trois personnes ayant une expérience au sein des différents univers de l'éducation nationale, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Exposé de parcours : le candidat est invité dans un premier temps à exposer son parcours et ses motivations : **durée 5 minutes**.

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée des tâches quotidiennes du candidat.

La présentation doit être claire. L'exposé doit mettre en valeur, en s'appuyant sur les tâches et missions confiées, **les compétences acquises et le potentiel du candidat**. Il faut privilégier les présentations qui s'inscrivent dans une logique de métier.

Il est conseillé au candidat de conclure leur exposé **par les motivations** qui le conduisent à présenter cet examen professionnel.

Lors de la session 2023, les membres du jury ont fait le constat **d'une bonne préparation** des candidats à l'exposé du parcours professionnel dans le temps imparti.

Les meilleurs candidats ont présenté une synthèse du parcours, dans une dynamique qui mettait en évidence leur prise de responsabilité, leur capacité à travailler en autonomie et à conduire un projet ou encadrer une équipe.

Les membres du jury ont trouvé **que les candidats avaient dans l'ensemble bien travaillé leurs motivations, parfois personnelles, souvent professionnelles**. Les candidats qui se présentent à cet examen professionnel, sont pressentis pour occuper des postes avec des responsabilités plus larges que celles qui leur sont confiées ; certains candidats s'inscrivent dans une dynamique d'évolution professionnelle et préparent en parallèle de l'examen professionnel le concours d'attaché. Aussi, les membres du jury invitent les candidats à se projeter dans un emploi de corps supérieur ou un emploi de grade supérieur mais avec un champ élargi de responsabilités.

L'entretien de 20 minutes, s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat, vise à vérifier les connaissances à la fois techniques mais également celles liées à l'environnement professionnel du candidat dans lequel il se situe et son aptitude à prendre plus de responsabilités.

Il est attendu, à ce niveau d'examen professionnel, une posture et une capacité du candidat à faire preuve de curiosité et à prendre du recul ou de la hauteur, en problématisant les enjeux des questions posées.

Pour la session 2023, **les candidats font preuve d'un effort de présentation vestimentaire** et sont très respectueux. S'ils disposent **d'une bonne connaissance de l'environnement professionnel immédiat**, force est de **constater des lacunes sur les grandes réformes** en cours au sein de nos deux ministères.

Il n'est pas attendu des candidats une description parfaite d'une réforme mais d'en exposer les enjeux et au moins deux mesures concrètes. Aussi, un candidat exerçant en lycée interrogé sur la réforme du lycée doit d'abord évoquer les mesures visant à rénover le baccalauréat avec l'introduction de davantage de contrôle continu et une meilleure articulation avec Parcours Sup. Le candidat doit relier cette réforme du baccalauréat à celle du lycée. De même les personnels exerçant dans des services de ressources humaines doivent connaître les enjeux de la loi de transformation de la fonction publique et être en mesure de témoigner de ce qui a changé au quotidien dans l'exercice de leur métier.

Les membres du jury invitent les futurs candidats à cet examen professionnel à prendre connaissance via les sites des ministères des grandes réformes en cours.

Les mises en situation proposées aux candidats ont pu démontrer leurs connaissances et leurs capacités à se projeter en situation de responsabilité. Sur les mises en situation, le jury n'attend pas de réponse précise mais une réflexion et du bon sens.

Les membres du jury ont constaté une certaine aisance orale des candidats, **un engagement et un sens fort du service public**, qui a pu compenser, dans certains cas, les connaissances lacunaires sur les grandes réformes.

Les membres du jury ont décidé au regard du niveau et de la qualité des prestations orales de pourvoir les 14 postes.

Fait à LYON, le 3 mars 2023

La Présidente du Jury

Blandine BRIOUDE

Le Vice-Président du Jury

Pascal Navarro